

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
SÉANCE AJOURNÉE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2016-2017)
LE 20 JUIN 2017**

C.E.-3661A-06-17 **01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE**
À 21 h 20, monsieur Éric Allard, commissaire, propose l'ouverture de l'ajournement.

02.00 PRÉSENCES
À LA SÉANCE AJOURNÉE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 20 JUIN 2017 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME MARIE-LOUISE KERNEÏS, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Claudine Caron-Lavigneur (2)
Suzanne Gaudette (5)
Margot Pagé (9)
Maude Simard (10)

MM. les commissaires

Éric Allard (4)
Stéphane Desjardins (8)
André Dugas (7)
Cédric Fontaine (6)
Tommy Gaulin (EHDA)
Alain Lemieux (11)

TOUS COMMISSAIRES FORMANT QUORUM

AINSI QUE :

M^{me} Kathlyn Morel, directrice générale
MM. André Guérard, directeur général adjoint
François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Nathalie Marceau, directrice du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières
MM. Daniel Bouthillette, directeur du Service de l'organisation scolaire et de l'adaptation scolaire
Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ABSENCES :

MM. Stéphane Bessette (1), Martin Viau (3).

C.E.-3662-06-17 **13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE**
**13.02a ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT –
AUTOBUS, MINIBUS ET BERLINES – TRANSPORTEUR
AUTOBUS ST-MICHEL INC.**
Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du MEES et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la CSDGS;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 6 juin 2017 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport du 13 juin 2017 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 13 juin 2017 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Autobus St-Michel inc.**, à raison de quatorze (14) véhicules au montant de six cent quatre-vingt-un mille quatre cent soixante dollars et quatre-vingt-six cents (681 460,86 \$) pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3663-06-17

13.02b

ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT – AUTOBUS, MINIBUS ET BERLINES – TRANSPORTEUR CLAUDE LANDRY ET FILS INC.

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du MEES et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la CSDGS;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 6 juin 2017 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport du 13 juin 2017 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 13 juin 2017 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Claude Landry et Fils inc.**, à raison de huit (8) véhicules au montant de trois cent quarante et un mille six cent soixante-dix-neuf dollars et seize cents (341 679,16 \$) pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3664-06-17

13.02c

ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT – AUTOBUS, MINIBUS ET BERLINES – TRANSPORTEUR TRANSPORT MARIO BURGOYNE INC.

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du MEES et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la CSDGS;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 6 juin 2017 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport du 13 juin 2017 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 13 juin 2017 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Transport Mario Burgoyne inc.**, à raison de dix-sept (17) véhicules au montant de quatre cent quatre-vingt-quinze mille cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et douze cents (495 199,12 \$) pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3665-06-17

13.02d ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT – AUTOBUS, MINIBUS ET BERLINES – TRANSPORTEUR TRANSPORT R.J.Z. BOYER INC.

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du MEES et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la CSDGS;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 6 juin 2017 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport du 13 juin 2017 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 13 juin 2017 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Transport R.J.Z. Boyer inc.**, à raison de seize (16) véhicules au montant de quatre cent soixante-six mille soixante-neuf dollars et soixante-seize cents (466 069,76 \$) pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3666-06-17

13.02e ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT – AUTOBUS, MINIBUS ET BERLINES – TRANSPORTEUR RO-BUS INC.

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du MEES et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la CSDGS;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 6 juin 2017 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport du 13 juin 2017 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 13 juin 2017 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Ro-Bus inc.**, à raison de dix-neuf (19) véhicules au montant d'un million cent quatre-vingt-un mille deux cent vingt et un dollars et treize cents (1 181 221,13 \$) pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3667-06-17

13.02f

ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT – AUTOBUS, MINIBUS ET BERLINES – TRANSPORTEUR ROGER D'AMOUR

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du MEES et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la CSDGS;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 6 juin 2017 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport du 13 juin 2017 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 13 juin 2017 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Tommy Gaulin, commissaire parent du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **ROGER D'AMOUR**, à raison de treize (13) véhicules au montant de trois cent soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingt-un dollars et soixante-huit cents (378 681,68 \$) pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3668-06-17

13.02g

ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT – AUTOBUS, MINIBUS ET BERLINES – TRANSPORTEUR AUTOBUS DUFRESNE INC.

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du MEES et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la CSDGS;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 6 juin 2017 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport du 13 juin 2017 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 13 juin 2017 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Autobus Dufresne inc.**, à raison de quinze (15) véhicules au montant de six cent soixante-six mille trois cent quarante et un dollars et trente-trois cents (666 341,33 \$) pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3669-06-17

13.02h

ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT – AUTOBUS, MINIBUS ET BERLINES – TRANSPORTEUR AUTOBUS ST-ISIDORE INC.

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du MEES et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la CSDGS;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 6 juin 2017 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport du 13 juin 2017 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 13 juin 2017 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Autobus St-Isidore Inc.** à raison de vingt-six (26) véhicules au montant d'un million deux cent trente-deux mille deux cent trente-trois dollars et quarante-huit cents (1 232 233,48 \$) pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3670-06-17

13.02i

ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT – AUTOBUS, MINIBUS ET BERLINES – TRANSPORTEUR AUTOBUS TRANSCO INC.

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du MEES et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la CSDGS;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 6 juin 2017 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport du 13 juin 2017 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 13 juin 2017 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Autobus Transco inc.**, à raison de vingt-huit (28) véhicules au montant d'un million sept cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-quatre dollars et soixante-et-onze cents (1 789 464,71 \$) pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3671-06-17

13.02j

ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT – AUTOBUS, MINIBUS ET BERLINES – TRANSPORTEUR TRANSPORT MORAND INC.

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du MEES et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la CSDGS;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 6 juin 2017 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport du 13 juin 2017 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 13 juin 2017 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Dugas, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Transport Morand inc.**, à raison de douze (12) véhicules au montant de sept cent quatre-vingt-quatre mille cent vingt-neuf dollars et quarante-quatre cents (784 129,44 \$) pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3672-06-17

13.02k

ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT – AUTOBUS, MINIBUS ET BERLINES – TRANSPORTEUR AUTOBUS BOYER INC.

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du MEES et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la CSDGS;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 6 juin 2017 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport du 13 juin 2017 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 13 juin 2017 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Autobus Boyer inc.**, à raison de six (6)

véhicules au montant de trois cent quatre-vingt-douze mille soixante-quatre dollars et soixante-douze cents (392 064,72 \$) pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3673-06-17

13.02I ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT – AUTOBUS, MINIBUS ET BERLINES – TRANSPORTEUR AUTOBUS RACINE LTÉE

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du MEES et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la CSDGS;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 6 juin 2017 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport du 13 juin 2017 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 13 juin 2017 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Autobus Racine ltée**, à raison de deux (2) véhicules au montant de cent trente mille six cent quatre-vingt-huit dollars et vingt-quatre cents (130 688,24 \$) pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3674-06-17

13.02m ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT – AUTOBUS, MINIBUS ET BERLINES – TRANSPORTEUR 9072-0103 QUÉBEC INC.

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du MEES et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la CSDGS;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 6 juin 2017 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport du 13 juin 2017 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 13 juin 2017 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Desjardins, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **9072-0103 Québec Inc.**, à raison de vingt-huit (28) véhicules au montant d'un million quatre cent soixante et onze mille cinq cent soixante-six dollars (1 471 566 \$) pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

C.E.-3675-06-17

13.02n

ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT – AUTOBUS, MINIBUS ET BERLINES – TRANSPORTEUR AUTOBUS RICHELIEU INC.

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du MEES et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la CSDGS;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 6 juin 2017 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport du 13 juin 2017 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 13 juin 2017 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Tommy Gaulin, commissaire parent du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Autobus Richelieu inc.** à raison de sept (7) véhicules au montant de quatre cent cinquante-sept mille quatre cent huit dollars et quatre-vingt-quatre cents (457 408,84 \$) pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3676-06-17

13.02o ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT – AUTOBUS, MINIBUS ET BERLINES – TRANSPORTEUR 9135-2062 QUÉBEC INC.

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du MEES et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la CSDGS;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 6 juin 2017 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport du 13 juin 2017 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 13 juin 2017 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Éric Allard, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **9135-2062 Québec inc.**, à raison de neuf (9) véhicules au montant de cinq cent quatre-vingt-huit mille quatre-vingt-dix-sept dollars et huit cents (588 097,08 \$) pour une

période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3677-06-17

13.02p

ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT – AUTOBUS, MINIBUS ET BERLINES – TRANSPORTEUR CIE TRANSBUS (1986) INC.

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du MEES et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la CSDGS;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 6 juin 2017 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport du 13 juin 2017 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 13 juin 2017 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Cie Transbus (1986) inc.**, à raison de dix-neuf (19) véhicules au montant d'un million deux cent quarante et un mille cinq cent trente-huit dollars et vingt-huit cents (1 241 538,28 \$) pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3678-06-17

13.02q

ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT – AUTOBUS, MINIBUS ET BERLINES – TRANSPORTEUR CIE AUTOBUS LA PRAIRIE INC.

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du MEES et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la CSDGS;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 6 juin 2017 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport du 13 juin 2017 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 13 juin 2017 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Maude Simard, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Autobus La Prairie inc.**, à raison de dix (10) véhicules au montant de six cent cinquante-trois mille quatre cent quarante et un dollars et vingt cents (653 441,20 \$) pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-3679-06-17

13.02r

ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRANSPORT – AUTOBUS, MINIBUS ET BERLINES – TRANSPORTEUR AUTOBUS SÉBASTIEN MORAND

Monsieur François Jannelle, directeur général adjoint, présente le dossier.

CONSIDÉRANT la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la réglementation sur le transport scolaire;

CONSIDÉRANT les nouveaux paramètres de financement du transport scolaire du MEES et de l'obligation de renouveler les contrats des transporteurs en découlant;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires d'atteindre l'équilibre budgétaire entre les revenus et les dépenses du Service du transport de la CSDGS;

CONSIDÉRANT la présentation à la séance plénière du 6 juin 2017 au sujet de l'état de situation des négociations;

CONSIDÉRANT la présentation au comité consultatif du transport du 13 juin 2017 au sujet de l'état de situation des contrats de transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport du 13 juin 2017 quant à l'acceptation des scénarios de négociation et d'optimisation et à la procédure d'octroi des contrats;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Cédric Fontaine, commissaire,

que les membres du comité exécutif octroient un contrat de transport scolaire à la firme **Autobus Sébastien Morand**, à raison d'un (1) véhicule au montant de soixante-cinq mille trois cent quarante-quatre dollars et douze cents (65 344,12 \$) pour une période de 5 ans, soit du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2022.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur François Janelle, directeur général adjoint, remercie madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières et madame Julie Larivière, régisseur au Service du transport scolaire, pour tout le travail accompli.

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E.-3680-06-17

15.00 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AJOURNÉE

À 21 h 35,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Alain Lemieux, commissaire,

que la présente séance soit ajournée le mardi 27 juin 2017 à 19 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

Secrétaire générale

1322
S:\510\SG\1000_Administration_generale\1320_CEX\1321_PV\2016-2017\11a. 20 juin 2017 - 1322 Aj.doc